

CONVENTION de PARTENARIAT 2005 –2009

Entre

L'Université de Rouen

Représentée par Monsieur Jean Luc NAHEL, Président

La Ville de Rouen

Représentée par Monsieur Pierre ALBERTINI, Maire

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

PREAMBULE

L'objectif de cette convention est de fortifier la relation existant entre l'étudiant et son bien être dans la ville. L'étudiant en formation initiale et continue, est au cœur du dispositif. Il s'agit de la formation de futurs cadres mais aussi de leur épanouissement en tant qu'individus au travers de leurs connaissances dans les domaines culturels ou scientifiques. Les étudiants sont des citoyens. Pour qu'ils s'impliquent dans la vie de la cité pendant et après leurs études, il faut donner des « clés » lorsqu'ils sont encore étudiants.

La population étudiante fait partie intégrante de la vie de la cité. Elle contribue de façon significative au rayonnement de la ville, en France et au niveau international, notamment en raison du nombre important d'étudiants étrangers ou en provenance d'autres régions, inscrits dans les différentes formations de l'Université.

La création du GIP « Pôle Universitaire Normand » concrétise le désir de renforcer les coopérations en matière de recherche et d'harmonisation des formations avec les Universités de Caen et du Havre.

Désireuses de renforcer leurs liens, de développer des projets communs, d'œuvrer ensemble à l'intégration des étudiants dans la ville et de favoriser le rayonnement et l'attractivité de la ville de Rouen et de l'Université, cette convention vise à mettre en œuvre la politique « Vie Etudiante à Rouen ».

Les différentes parties s'engagent à poursuivre conjointement les objectifs déterminés suivants :

Article 1 - Développement d'une politique d'accueil des étudiants

1-1 Création d'une « maison de l'Etudiant »

Chaque année, l'Université de Rouen accueille dans ses formations un nombre important d'étudiants en provenance d'autres régions ou de l'étranger, sans aucune connaissance du campus et de la ville d'accueil. Il est donc fondamental de mettre en œuvre une politique forte d'accueil afin de mieux les accompagner dans leur nouvel environnement, de leur faire visualiser les différents pôles de formation répartis sur l'ensemble de l'agglomération et de permettre une plus grande lisibilité des actions proposées notamment dans le domaine sportif et culturel.

La Mairie met à disposition des étudiants un espace d'accueil dans un lieu central de la ville (123, rue du Général Leclerc) qui permettra également de réunir un certain nombre de

partenaires tels que la CAF, la TCAR, des professionnels de l'immobilier, de l'assurance, de la banque etc)... La ville de Rouen s'engage à faciliter son installation et y développer toutes les informations concernant directement la ville.

Il comprendra également un point logement tenu par le CROUS proposant un fichier de logements disponibles ainsi que les formalités nécessaires à accomplir en matière d'hébergement (contrats de location, droit au bail, aides financières...)

Un stand d'accueil spécial étudiants étrangers tenu par des membres d'associations étudiantes.

1-2 Organisation et soutien à différentes manifestations

Conscients de l'importance de la mise en place d'un accueil spécifique pour les étudiants étrangers ou provenant d'autres régions, La Mairie soutiendra toutes les initiatives et les différentes manifestations visant à faire connaître les richesses patrimoniales de la ville, à pied, à roller, en vélo ou en petit train...mais aussi les principaux lieux de vie culturelle et nocturne, les quais de Seine, les commerces...

La mairie propose de réunir les étudiants primo-arrivants à la Mairie lors d'un cocktail de bienvenue et mettra à disposition un lieu pour favoriser une soirée d'accueil organisée par les associations étudiantes. Cette intégration permettra à tous les acteurs de se connaître et d'être informés de toutes les offres de la ville.

Article 2 - Facilitation des connexions informatiques

Le développement de l'utilisation des nouvelles technologies de communication par les étudiants est évident, la ville de Rouen facilitera les connexions informatiques : notamment les relations entre les 2 sites web Rouen/Université. Une possibilité de connexion WIFI devrait être accordée dans l'espace d'accueil.

Article 3 - Attribution de bourse municipale

Pour favoriser l'accès aux études supérieures, à la demande de l'université, la Mairie de Rouen pourra accorder de l'aide aux étudiants sur présentation d'un dossier validé par l'Université.

Article 4 – Faire des Etudiants de véritables acteurs de la ville

4-1 carte citoyenne

Dans le cadre de la mise en place d'une « carte citoyenne », la ville de Rouen proposera la mise en place de réductions pour l'accès dans les différents lieux municipaux.

4- 2 Civisme et citoyenneté

La sensibilisation des citoyens aux problèmes liés à l'environnement constitue un des enjeux majeurs de la société moderne. Les partenaires s'engagent à soutenir des initiatives d'incitation et de sensibilisation au respect du cadre de vie, à l'usage des transports en commun, à la pratique du vélo, au développement durable.

4-3 Partenariat et Formation

La ville et l'Université s'engagent à favoriser les échanges concernant l'accueil des étudiants demandeurs de stages et l'accueil par l'université d'agents demandeurs de formation continue.

Article 5 – Favoriser l'installation d'enseignants universitaires à Rouen

L'objectif recherché est d'attirer et retenir les enseignants universitaires, de renforcer l'attractivité de l'université par un accueil municipal personnalisé. La Mairie mènera une action d'information auprès des enseignants universitaires de nature à faciliter les démarches en vue d'accéder aux services proposés par la ville.

Article 6 – Colloques et Congrès

La ville de Rouen continuera d'apporter un soutien financier et logistique tels que fléchage, affichage, documentation, réception, visite touristique aux colloques et congrès à caractère culturel, scientifique dont l'intérêt est validé par l'Université et susceptible d'apporter un rayonnement à la ville.

Article 7 – Mise en place d'une Convention de partenariat culturel avec le Conservatoire National de Région de Rouen

(Voir annexe jointe)

Article 8 – Utilisation des équipements sportifs municipaux

L'image sportive de la ville de Rouen trouve un prolongement naturel avec l'implantation de la Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique au sein de l'Université de Rouen.

Cette dernière, pour la formation de ses étudiants, utilise certains des équipements sportifs de la ville de Rouen.

Une coopération entre la Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique et la Ville devrait aboutir à une convention spécifique de partenariat qui permettrait à l'Université de bénéficier de tarifs spécifiques pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux.

Cette convention de partenariat poserait comme principe la participation des étudiants de la Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique aux dispositifs Jeunesse et Sports de la Ville.

Cette participation s'apprécierait à divers degrés selon le niveau d'études des étudiants licence, master ou doctorat.

Article 9 - Durée

La présente convention est conclue pour une durée de 4 ans de 2005 à 2009

Article 10 – Résiliation

La présente convention pourra être résiliée de plein droit, par l'une ou l'autre des parties, à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 11 – Litiges

Les parties contractantes conviennent de mettre en oeuvre tous les moyens dont elles disposent pour résoudre de façon amiable tout litige qui pourrait survenir dans l'appréciation de l'interprétation de cette convention. Si toutefois un différend ne pouvait faire l'objet d'une conciliation entre les parties, il serait soumis aux tribunaux de Rouen compétents.

Fait à Rouen le

Le Maire de Rouen
Pierre ALBERTINI

Le Président de l'Université
Jean Luc NAHEL